



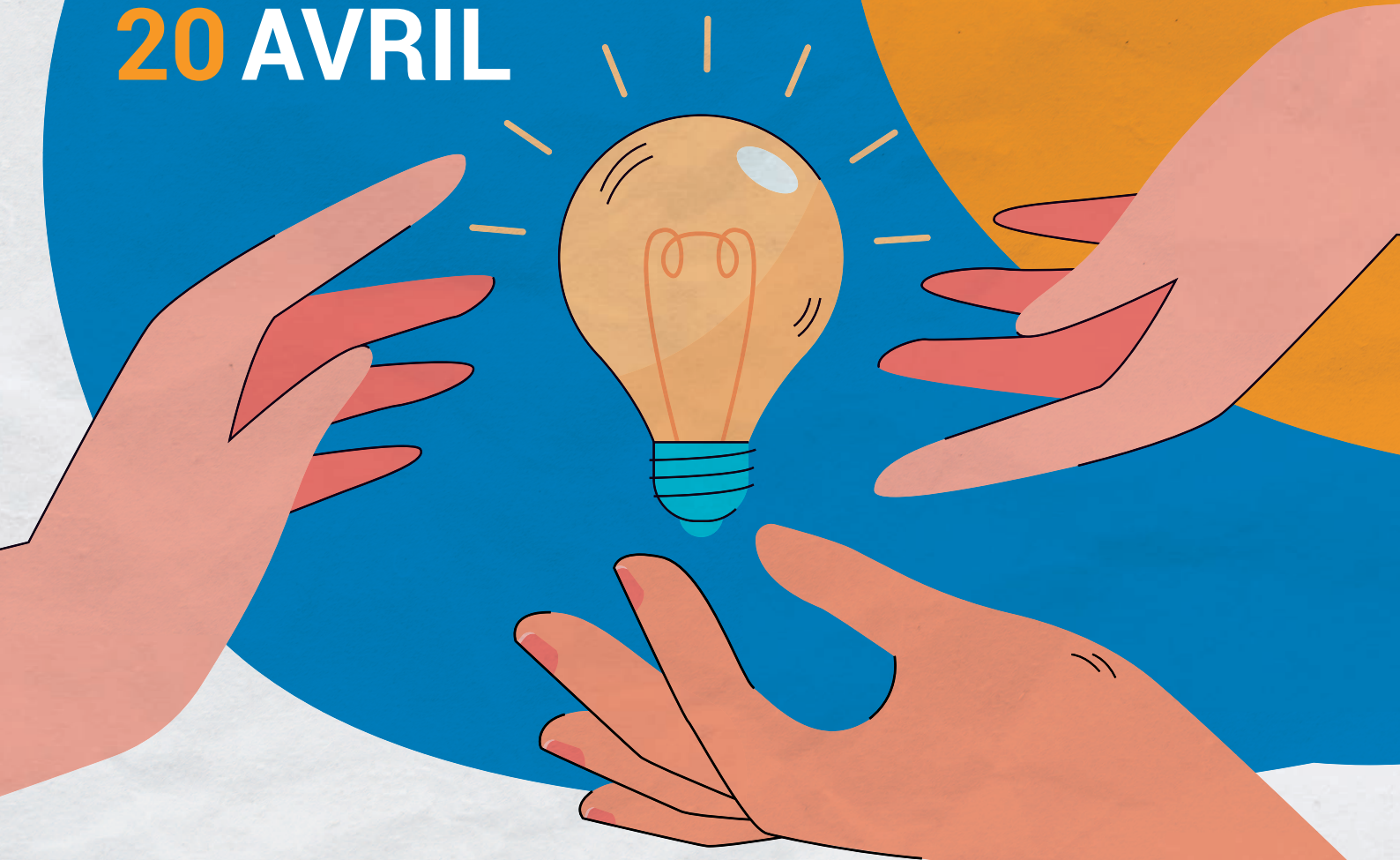
AMBASSADE
DE FRANCE
AU MAROC

*Liberté
Égalité
Fraternité*

APPEL À PROJETS 2023

JEUNESSE ET INITIATIVES LOCALES

DÉPOSEZ VOTRE
PROJET AVANT LE
20 AVRIL



AAP 2023 – Jeunesse et initiatives locales

Contexte

Au titre de l'année 2023, l'Ambassade de France lance un appel à projets afin de soutenir les initiatives alliant jeunesse et engagement local en faveur des objectifs de développement durable, en s'inscrivant dans le cadre des orientations prioritaires en faveur de la jeunesse affichées par le Maroc comme par la France.

Afin de soutenir l'engagement associatif des jeunes et leur rôle comme moteurs du développement, l'ambassade de France financera cette année plusieurs projets autour de la thématique « Jeunesse et initiatives locales », afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

L'ambassade de France souhaite apporter son soutien aux projets contribuant à structurer les initiatives de jeunes dans le cadre associatif.

Le renouvellement générationnel des cadres dirigeants des associations représente aujourd'hui un enjeu central dans le dynamisme de la société civile, c'est pourquoi la formation et l'engagement des jeunes dans ce domaine est essentiel.

Cet appel à projet est destiné aux organisations de jeunes ou qui s'associent aux jeunes afin de renforcer leur capacité à agir sur les enjeux de développement telles que la santé, l'égalité, l'environnement, l'éducation et l'emploi. Les actions visant à sensibiliser la jeunesse à l'engagement associatif au niveau local seront particulièrement valorisées.

Les projets proposés devront s'inscrire dans un objectif spécifique en faveur de l'inclusion des publics marginalisés ou vulnérables :

- Favoriser la participation des femmes, des personnes en situation de handicap, des personnes migrantes, des jeunes NEET (ni en études, ni en emploi, ni en formation) aux activités;
- Agir au niveau local et des quartiers pour favoriser la cohésion et le dialogue, notamment interculturel ;
- Faire émerger des initiatives durables en développant les partenariats sur les territoires et des projets innovants,
- Lutter contre les stéréotypes.

Modalités de l'appel à projets

1/ Cet appel à projets 2023 permettra de soutenir des **projets structurants et innovants permettant l'implication des jeunes dans les initiatives locales.**

2/ Pour démultiplier l'impact des actions soutenues, mutualiser les moyens, renforcer le lien avec l'ensemble des parties prenantes du monde associatif et créer des passerelles entre associations, **les projets devront être impérativement portés par une coalition d'acteurs (deux à minima)**, dans le but de créer des dynamiques inter-associatives et inter-régionales sur des thématiques partagées. Il pourra s'agir de plusieurs associations travaillant ensemble sur une même thématique dans plusieurs régions du Maroc, mais également d'associations travaillant sur un même territoire de façon transversale et complémentaire. Le dossier sera alors déposé par l'association cheffe de file.

3/ Afin d'assurer la pérennité des projets, **un partenariat avec un acteur institutionnel est souhaité** (wilaya, conseil provincial, etc.).

4/ Une attention particulière sera donnée aux projets qui vont au plus près des publics cibles. L'implication et la participation directe et active de ces populations sont obligatoires.

5/ Les projets devront favoriser la mixité et intégrer une analyse des rapports sociaux entre les femmes et les hommes.

6/ Il est souhaitable que le projet puisse être pérennisé et dupliqué. **Les expériences pilotes seront étudiées avec attention.**

7/ **Le financement sera compris entre 100 000 et 300 000 dirhams marocains.** Un autofinancement de 10% du montant global du projet est requis (un ou plusieurs cofinancement(s), des ressources propres des associations, de la valorisation). Les frais indirects ne devront pas dépasser 7% des frais directs du budget global demandé.

8/ **La durée totale pour la mise en œuvre des activités du projet sera comprise entre 8 et 12 mois**, à compter de la date de signature de la convention de subvention.

9/ Les actions financées peuvent être notamment :

- Toutes actions visant au renforcement des compétences des jeunes membres des associations en matière de gestion associatives (afin de pouvoir y assumer des responsabilités) et de plaidoyer.
- Les actions de sensibilisation sur l'engagement associatif à destination des collégiens, lycéens et étudiants notamment via l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- Les initiatives visant à appuyer la jeunesse dans le renforcement des partenariats et coalitions participant à la poursuite des ODD au niveau local
- Les projets, notamment de médias, permettant l'accès des jeunes à une information fiable
- Les initiatives participant à un accès équitable des jeunes à la culture, en particulier dans les zones marginalisées et pour les populations vulnérables

Pour rappel, les types d'actions et d'activités suivants ne sont pas éligibles :

- Les actions à but lucratif ;
- La sous-traitance dans la mise en œuvre du projet ;
- Les actions soutenant les partis politiques et les syndicats ;
- Les actions incluant des aspects de prosélytisme ;
- Les activités de microcrédits (octroi de prêts, avec ou sans intérêts) ;
- Le financement des matériels amortissables, des frais de fonctionnement et des salariés de l'association (loyers, factures d'électricité, etc.), ainsi que le financement de constructions et d'infrastructures.

Qui peut candidater ?

Cet appel à projets s'adresse uniquement à des associations marocaines, c'est à dire des structures enregistrées en tant qu'association auprès de la Wilaya. Elles peuvent candidater en partenariat avec des sociétés de droit privé (notamment des médias), des collectivités et organismes publics, des fondations ou des fédérations.

Les associations portées par des jeunes et des femmes sont encouragées à participer.

Un partenariat entre l'Ambassade de France et les associations sélectionnées

Les associations qui seront sélectionnées dans le cadre de cet appel à projets s'engagent dans un partenariat moral et financier.

L'Ambassade de France entretient une relation de partenariat avec les associations sélectionnées.

A ce titre, l'Ambassade s'engage à :

- Appuyer financièrement le projet par une subvention versée intégralement avant le démarrage du projet ;
- Fournir un appui technique au développement des projets (sessions de formation et de restitution, visites sur place d'un partenaire de l'ambassade, appui ponctuel en cas de questions ou de restructuration d'un projet) ;
- Intégrer les associations partenaires au sein d'un réseau permettant des mises en relation et des échanges d'expertise.
- Donner de la visibilité aux projets et aux associations soutenues sur le site internet et les réseaux sociaux de l'Ambassade de France, et auprès d'autres bailleurs internationaux.

Ce partenariat engage aussi les associations.

Les organisations sélectionnées devront s'acquitter des responsabilités suivantes :

- mise en œuvre du projet en coordination avec les équipes de l'ambassade de France ;
- participation aux réunions du réseau des associations soutenues par l'Ambassade de France ;
- communication sur les actions du projet ;
- invitation des autorités locales et du réseau français (ambassade, consulat et Institut français) aux phases clefs du projet, notamment au lancement et à la clôture du projet ;
- désignation d'un(e) chargé(e) de projet, membre de l'association, qui sera la personne-contact pour le suivi du projet ;
- remise en fin de projet des rapports narratifs et financiers et des pièces justificatives.

Les associations sélectionnées dans le cadre de cet appel à projet seront amenées à présenter leurs projets et résultats auprès des autres associations soutenues par l'ambassade de France au Maroc. Elles contribueront à alimenter la réflexion sur le rôle des associations pour renforcer la participation citoyenne des jeunes.

Candidature à l'appel à projets

Comment candidater ?

Pour soumettre votre projet :

1. rendez-vous sur le site internet des associations soutenues par l'Ambassade de France : asso.lafranceamaroc.org
2. remplissez le formulaire de l'appel à projets
3. réunissez les documents indiqués
4. déposez votre projet avant le 20 avril.

Calendrier

| | |
|------------------------------------|---|
| Jusqu'au 20 avril | Phase d'appel à projets |
| Avril-mai 2023 | Instruction des projets. Vous pouvez être contacté.e. |
| Mai 2023 | Comité de sélection |
| Date de signature de la convention | Démarrage des projets |

Comité de sélection

Le comité de sélection est constitué des représentants de l'Ambassade de France et de son service de coopération et d'action culturelle, de l'Agence Française de développement, de l'Union européenne et d'autres organismes marocains ou internationaux engagés sur cette thématique.

Contact :

Uniquement par email, gouvernance@ifmaroc.com